

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.12.17_04**

Le dix-sept décembre Deux Mil Dix-Neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame MOLLIER Annick

Était excusé(e)s : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à Monsieur TORDJMANN David, Madame GONIN JORQUERA Floriane pouvoir à Monsieur BINET Thierry, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal.

Secrétaire de Séance : Monsieur David TORDJMANN

Date de convocation : le 9 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 14

Votants : 18

Pour : 18

Abstention :

Contre :

Objet : Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Restaurants du Cœur de Savoie

Rapporteur : Madame Lina BLANC

Considérant la demande de soutien de l'association « Restaurants du Cœur » du département de la Savoie en date du 24 octobre 2019, association qui a pour but l'aide alimentaire et l'aide aux personnes en difficulté.

Considérant qu'à ce jour, le centre d'Albertville, soutient de nombreuses personnes en grande difficulté sur le territoire,

Sur proposition de la Commission Vie Locale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 200 € (deux cents euros) à l'association « Restaurants du Cœur » du département de la Savoie.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191217-20191217-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 17 décembre 2019

Monsieur le Maire,

François RIEU

